

**Résolution du 28 avril 2008 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli et Alexis Barbey:  
«Halte aux structures bicéphales à la tête des départements!»**

(retirée par ses auteurs lors de  
la séance du 26 novembre 2008)

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant:

- que trois départements sur cinq ont adopté une structure bicéphale indépendamment des structures de chacun;
- que le rôle d'un directeur est de gérer les affaires courantes d'un département selon les lignes politiques du magistrat;
- la récente annonce visant à pourvoir le poste de directeur adjoint au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports;
- les sacrifices demandés à la fonction publique municipale;
- que la fonctionnarisation à outrance au sein des états-majors des départements peut poser problème lors des changements de magistrat et entraîner des conséquences douloureuses sur le plan financier et humain;
- la nécessité de faire des économies pour cesser d'accroître la dette;
- la nécessité d'affecter plus de moyens en priorité aux prestations fournies à la population et non pas au fonctionnement de l'administration,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- renoncer à l'engagement d'un poste de directeur adjoint au sein du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports;
- juguler l'inflation directoriale au sein des divers départements en adoptant le principe «un département, un directeur»;
- recourir à des contrats de droit privé pour l'engagement des hauts cadres quand l'engagement est absolument nécessaire.